

# COMPTE RENDU

## DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DU 13 JANVIER 2016

## *DELIBERATIONS*

**L'an deux mille SEIZE, le 13 janvier à 18 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BASTIANI, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Pierre BASTIANI, Joëlle TEISSIER, Nadine BARRE, Alain PEREZ, Christian MARTY, Patricia CAVALIERI, François FREGONAS, Jean Jacques ADER, Sylvie BOUTILLIER, Serge MAGGILOLO, Martine HAMANN, Bertrand COURET, Carole LAFUSTE, Patrick DISSEGNA, Belinda PRAT, Katia MONTASTRUC, Fabien ZUFFEREY, Joël MASSACRIER, Danielle TENSA, Martine BORDENAVE, Pascal TATIBOUET, Philippe FOURMENTIN, Simone MEZZAVILLA, Annie DARAUD

**REPRESENTES** :

Daniel ONEDA par Christian MARTY  
Marie CLAMAGIRAND par Jean-Pierre BASTIANI  
René AZEMA par Joël MASSACRIER

**ABSENTS** : Emma BERNAT, Nicolas GILABERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame TEISSIER est désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

Absents : 2

Votants : 27



**1-1/2016 Travaux de mise aux normes de la mairie en matière de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux/Exercice 2016**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » n° 2005-102 du 11 février 2005 dite loi handicap, place au cœur du dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap. Elle prévoit ainsi que les établissements publics assurent l'intégration des utilisateurs handicapés en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation.

Cela se traduit notamment pour les collectivités locales par l'obligation de rendre accessible leurs Etablissements Recevant du Public, la voirie et les transports.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'engager prioritairement des travaux de mise aux normes de la mairie en matière de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite visant à rendre le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment entièrement accessibles, le premier étage sera réservé aux services administratifs ne recevant pas de public.

Le programme des travaux prévoit ainsi :

- l'implantation d'un dispositif élévateur permettant de rendre accessible la salle de Mariage / salle du Conseil Municipal située au niveau 2,
- le clos du Parvis avec des éléments vitrés modulables,
- la mise en conformité des bureaux du rez-de-chaussée accueillant le public,
- la création de sanitaires adaptés,
- la mise en conformité (accessibilité et sécurité) des portes empruntées par le public.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à 366 756.14 € HT répartis comme suit :

<b>Objet</b>	<b>Entreprise</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Gros-œuvre	SARL Jean CANER SARL TONIOLO & fils	65 236.90	13 047.38	78 284.28
Cloisons	Atmosphère rénovation	56 548.45	11 309.69	67 858.14
Menuiseries extérieures	AUTHIER Daniel	71 891.21	14 378.24	86 269.45
Menuiseries intérieures / Agencement	CARRIERE Electricité	9 942.00	1 988.40	11 930.40
Electricité	CORACCIN & Fils	28 930.44	5 786.09	34 716.53
Plomberie	CORACCIN & Fils	4 634.43	926.89	5 561.32
Chauffage	EPE	11 170.71	2 234.14	13 404.85
Revêtements		66 402.00	13 280.40	79 682.40

Appareil élévateur	DIP Ascenseur	52 000.00	10 400.00	62 400.00
<b>Total</b>		<b>366 756.14</b>	<b>73 351.23</b>	<b>440 107.37</b>

Pour être mené à bien, ce projet nécessite par ailleurs la conclusion :

- d'un marché de maîtrise d'œuvre dont le montant prévisionnel peut être évalué à 36 675.00 € HT,
- d'un marché relatif à la mission de contrôle technique dont le montant prévisionnel peut être évalué à 6 000.00 HT,
- d'un marché relatif à la mission de coordination de sécurité dont le montant prévisionnel peut être évalué à 5 000.00 HT.

En conséquence, le coût total prévisionnel du projet de mise aux normes de la mairie en matière de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite incluant non seulement les frais de maîtrise d'œuvre mais aussi le montant des travaux est estimé à 414 431.14 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer auprès de l'Etat une demande de subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2016.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :**

- **De confirmer** le lancement de l'opération relative à la mise aux normes de la mairie en matière de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- **De solliciter** auprès de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2016,
- **De préciser** que la dépense sera prévue au budget 2016, compte 2313,
- **De donner mandat** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 14.01.2016

Affichée le 15.01.2016

### 1-2/2016-Décision modificative N°2 Budget Communal 2015

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Décision modificative N°2 du budget général 2015, ayant statut de budget supplémentaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget général ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	244 561.43 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>244 561.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-33 : Dotation aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	244 561.43 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>244 561.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>244 561.43 €</b>	<b>244 561.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	244 561.43 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>244 561.43 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-28031-33 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	244 561.43 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>244 561.43 €</b>
D-2188-321 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	137 147.41 €	0.00 €	0.00 €
R-2168-321 : Autres collections et œuvres d'art	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137 147.41 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	137 147.41 €	0.00 €	137 147.41 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>137 147.41 €</b>	<b>244 561.43 €</b>	<b>381 708.84 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>137 147.41 €</b>		<b>137 147.41 €</b>

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la décision modificative N°2 présentée pour le budget de l'exercice 2015

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 14.01.2016

Affichée le 15.01.2016

